

Québec, le 15 août 2023

### ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
1121, boulevard Industriel, C.P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

N/Réf. : 3214-16-085

Objet : Projet de réhabilitation environnementale d'une ancienne station-service sur la route Transtaïga par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 3 mai 2022 et complétés le 18 mai 2023, concernant le projet de réhabilitation environnementale d'une ancienne station-service sur la route Transtaïga, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Excavation des sols contaminés, acheminement de ceux-ci à des sites d'enfouissement et/ou de traitement des sols autorisés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Remblayage des excavations avec des sols propres et remise en état du site.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

- Lettre de M<sup>me</sup> Patricia Hébert, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 avril 2022, concernant une demande de non-assujettissement – Travaux de réhabilitation de l'ancienne station-service - Transtaïga, 2 pages et 1 pièce jointe :
  - Formulaire « PN1 - Renseignements préliminaires », daté du 31 mars 2022, 14 pages incluant 3 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-16-085

Le 15 août 2023

- Lettre de M<sup>me</sup> Patricia Hébert, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, à M<sup>me</sup> Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 18 mai 2023, concernant la demande de non-assujettissement - Travaux de réhabilitation de l'ancienne station-service - Transtaïga, 2 pages et 1 pièce jointe :
  - Annexe 1 – Questions et commentaires, non datée, 11 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Josée Lizotte